LOUPIAC

JOURNAL D'INFORMATION DE LA COMMUNE DE LOUPIAC - N° 12 NOVEMBRE 2012

ÉDITORIAL - Lionel CHOLLON

On y est !

Malgré un contexte plutôt morose, fait d'incertitudes, la municipalité de Loupiac ne renonce pas aux trois grands projets d'avenir qu'elle s'était engagée à réaliser pendant son mandat et sur lesquels elle travaille depuis son élection : la construction d'une nouvelle école, l'extension du cimetière et l'augmentation de la capacité de traitement de la station d'épuration et du réseau d'assainissement.
Les membres du Conseil municipal ont pris le temps de bien mesurer les enjeux et de chercher les meilleures réponses possibles en tenant compte des capacités financières de la commune.
Petit à petit, ces projets vont devenir réalité et les chantiers ne vont pas tarder à débuter. Ils vous sont présentés rapidement dans ce numéro, en préambule à la grande réunion publique du dimanche 11 novembre où chaque habitant pourra poser au Conseil municipal toutes les questions qui lui semblent importantes.
Les petites communes doivent avoir les moyens d'investir pour le bien de leur population, pour améliorer leur cadre de vie et l'accès aux services. Elles espèrent toujours beaucoup du nouveau gouvernement et de la nouvelle assemblée, même si les premières mesures prises ont envoyé des signes inquiétants de poursuite d'une politique qui a échoué. Le gel des dotations de l'État pendant 2 ans, les nouvelles suppressions dans la fonction publique, l'accès toujours limité au crédit et la mise en place du récent traité européen n'envoient pas de signes positifs aux collectivités locales. N'oublions pas qu'elles sont les moteurs de l'économie locale. Par ces investissements, Loupiac, comme d'autres communes du territoire, participe au maintien d'un réseau d'artisanat et de commerces. Elle espère que de nombreuses entreprises locales pourront répondre aux différents appels d'offre et fournir ainsi du travail aux salariés du secteur.

Pour l'enfance et les familles.

Une nouvelle école et un pôle d'activités

Début 2014, le nouveau bâtiment renforcera les atouts de la commune.

Trois ans d'étude et de concertation* ont permis de rédiger la liste des problèmes à résoudre : éclatement des classes et de l'accueil périscolaire sur plusieurs sites, vétusté d'équipements aujourd'hui inadaptés, salles trop petites et mal isolées difficiles d'entretien, non respect des normes d'accessibilité pour les handicapés, manque d'espace pour accueillir certaines activités, évolution démographique du village... Pour ces raisons, le projet, voté à l'unanimité par le Conseil municipal réuni le jeudi 14 juin 2012, a dû englober le futur parking et son cheminement doux jusqu'aux entrées.

Le nouveau bâtiment

De plain-pied, avec des salles disposées en pétales, il s'intégrera dans son environnement végétal grâce à son toit plat végétalisé. Les superficies nouvelles rassembleront l'accueil périscolaire et les classes maternelles sur un seul lieu, avec des circulations plus fluides permettant de faciliter le moment si délicat de la séparation chaque matin pour les tout petits. Doté d'une salle pluriactive et d'une entrée autonome, le bâtiment s'ouvrira aux activités associatives en dehors du temps scolaire et pendant les vacances. L'entrée de l'école primaire s'effectuera par un nouveau portail, fermé électriquement dans la journée.
Le respect des normes Bâtiment Basse consommation (BBC) permettront de fortes économies de chauffage. Le nouveau parking occupera une partie du boulodrome existant. Le sens de circulation sera modifié. L'architecte est Julien Gadrat associé au cabinet d'étude Cetab.
Le réfectoire sera lui aussi rénové. Les travaux débuteront début janvier 2013 et dureront un an.
Ce projet est ambitieux mais réaliste. Il est soutenu par le Conseil Général, l'État, la Caisse d'Allocation Familiale et le Pays. En répondant aux besoins actuels et en anticipant ceux de demain, il contribue à dessiner le nouveau visage de Loupiac.

** avec le bureau d'étude «Fabrique» dans le cadre d'une Convention d'aménagement d'école signée avec le Conseil général, M. Bord représentant du CAUE (conseil en architecture), l'équipe enseignante, les parents d'élèves, le personnel communal, les responsables jeunesse de la communauté des communes et la population.*

Nouvelle école associée à un pôle d'activités Enfance et Famille, extension du cimetière et de la station d'épuration : discutons-en !
Réunion publique : Dimanche 11 novembre à 17h, salle des fêtes.

EN BREF...

Élargissement route du CES
La municipalité travaille depuis trois ans, avec l'appui du Conseil Général, à améliorer et sécuriser les déplacements du côté du collège. L' aboutissement du projet nécessite que la commune acquière du foncier. La procédure d'achat de 138 m² d'une parcelle appartenant à M. Métayer est presque terminée. Les discussions avec M. Déjean se poursuivent pour l'achat de 266 m².

Travaux voirie
La route du Chay, on le sait, n'a pas été calibrée dans le passé pour recevoir le fort trafic actuel, notamment en poids lourds. Cet hiver, la chaussée a été fortement endommagée par les pluies et le gel. Des travaux de sauvegarde de la voirie devenaient urgents. Début octobre, l'entreprise CMR a donc réalisé 480 m de poutres de rives le long de la voie. Mais elle est aussi intervenue dans la côte de Clos Jean, au carrefour en bas d'Hourtoye, ainsi que pour améliorer l'écoulement de l'eau place Berthoumieu et rénover la chaussée à Roumaud. Tout cela pour un montant total de 28 054,21 € TTC.

Ralentisseurs d'entrées de bourg
Afin d'obtenir une plus large subvention, la commune a dû signer une convention avec le Conseil général. Cela repousse la réalisation des travaux au printemps 2013.

Fossés
1 233 m ont été curés par la société Bérard pour un montant de 5 381,52 TTC.

Réfection des peintures routières
Face à l'usure du temps et pour des raisons de sécurité (ligne stop, passage piétons, piste cyclable...), il est nécessaire de rénover régulièrement les peintures routières communales. L'entreprise SOLTEHCNIC a été chargée de l'opération pour un montant de 1 969,81 € TTC.

MAIRIE DE LOUPIAC
CANTON DE CADILLAC
GIRONDE

LOUPIAC journal d'information de la commune de Loupiac.
Berthoumieu - 33410 LOUPIAC
Tél. 05 56 62 99 62 - Fax 05 56 62 98 52
mairie-loupiac@wanadoo.fr
Directeur de publication : Lionel Chollon
Rédaction : Commission communication
Crédit photo : Mairie
Imprimé sur papier recyclé.
Imprimerie SODAL - Langon

Nouveau cimetière

Entre tradition et modernité

Après deux ans d'étude, la première tranche de travaux est lancée.

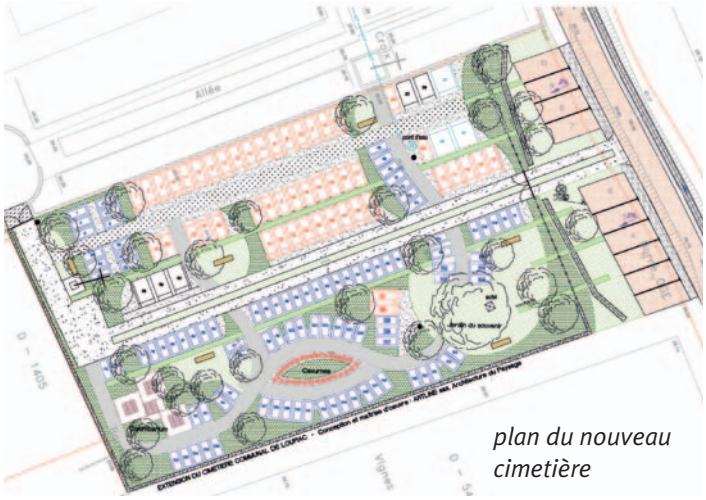

plan du nouveau cimetière

En 2008, il n'y avait presque plus de concessions pleine terre disponibles dans un cimetière communal sous dimensionné depuis plusieurs années et ne répondant plus aux obligations légales. La nouvelle municipalité a donc très rapidement entamé les démarches pour en réaliser l'extension. D'abord, une parcelle de vigne a été achetée et arrachée. Puis, suite à l'appel d'offre, la société Artline a été choisie pour concevoir un nouveau cimetière, moderne et fonctionnel, bien intégré dans le paysage, adapté aux pratiques actuelles et répondant à la législation très stricte dans ce domaine. Le Conseil municipal en a fixé les nouveaux tarifs. Le projet sera présenté publiquement le 11 novembre.

Station d'épuration

Des capacités de traitement doublées

C'est une étape indispensable avant l'extension du réseau vers Pitchat et Lambrot.

L'étude menée par Advice Ingenerie à la demande de la municipalité a démontré que toute extension du réseau d'assainissement de la commune devait être précédée par une augmentation des capacités de traitement de la station d'épuration afin de la passer de 600 à 1 200 équivalent habitants. On peut regretter que cette rénovation n'ait pas été réalisée les années précédentes, quand les aides financières étaient plus importantes. Dans cette perspective, de nouvelles cuves devront être construites dans l'enceinte existante. Des lits de roseaux seront plantés pour le traitement des boues dans une extension de la station sur le terrain planté aujourd'hui de maïs. Ces nouveaux équipements permettront d'accueillir sans difficultés les eaux usées venues des quartiers Pitchat et Lambrot, ainsi que celles des nouvelles maisons qui pourraient voir le jour dans les zones constructibles. Les travaux commenceront en 2013.

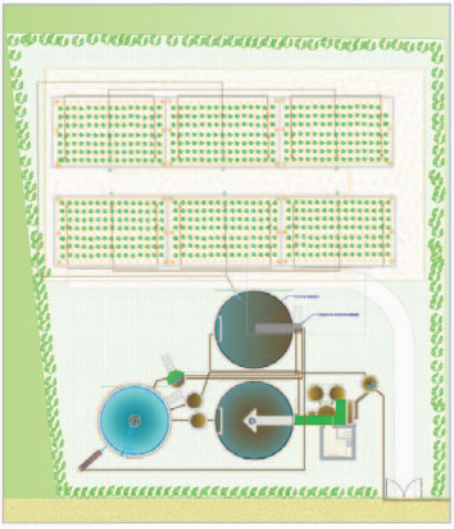

plan de l'extension de la station d'épuration avec l'emplacement des lits plantés de roseaux

Citoyenneté

Création d'un Conseil municipal des Jeunes

Les élections se tiendront en décembre 2012.

La municipalité souhaite offrir aux jeunes Loupiacaises et Loupiacais les moyens d'être acteurs du devenir de leur commune tout en développant chez eux le goût du vivre ensemble et le sens de la citoyenneté. Les jeunes élus pourront élaborer des projets, émettre des propositions, demander des informations et poser des questions. Placé sous l'autorité du Maire, le Conseil municipal des Jeunes, élu pour deux ans, organisera son travail selon son propre règlement.

Tout jeune né entre 2002 et 1996 et dont au moins un des parents est domicilié sur la commune pourra être candidat. Il devra se déclarer en mairie avant le 10 décembre muni d'une autorisation parentale.

Pour tout renseignement : 05 56 62 99 62

Travaux autour des cours de tennis

Pour embellir le cadre de vie

Plusieurs espaces situés entre la salle des associations et l'entrée de l'école avaient besoin d'être réaménagés.

Actuellement, les cours de tennis, l'école, le boulodrome, l'accueil périscolaire, la salle des associations, concentrent une bonne partie des activités associatives et sportives du village. La circulation piétonne y est importante et parfois difficile. Cet espace très fréquenté n'était pas facile à entretenir par les services techniques. Il devenait nécessaire de lui donner une cohérence et améliorer son esthétique afin qu'il devienne un endroit agréable et accueillant. La commission Cadre de vie a travaillé sur un projet faisant lien avec celui de la future école. L'entreprise Cardon a été chargée de sa réalisation avec l'appui des services techniques de la commune. Les travaux doivent se terminer le 9 novembre. Une réflexion sur l'avenir des vieux garages municipaux va être maintenant lancée.

EN BREF...

Listes électorales.
Inscription possible jusqu'au 31 décembre 2012 pour tous ceux qui ne sont pas encore inscrits ou qui viennent de déménager, même s'il n'y a pas d'élections prévues en 2013.

Horaires mairie.
LUNDI : fermée au public.
MARDI : de 8 h 30 à 17 h 45.
MERCREDI : de 14 h à 17 h.
JEUDI : de 9 h à 12 h 30
et de 14 h à 17 h.
VENDREDI : de 9 h à 17 h.
SAMEDI : permanence du maire
et des adjoints de 9 h à 11 h.

Restaurant scolaire
Face à la montée du prix des denrées alimentaires liée à la spéculation sur les céréales, la Caisse des écoles de Loupiac a dû augmenter légèrement le prix du ticket de cantine qui a été fixé à 1,95 euros. Cette année, les livraisons de légumes et fruits sont assurées par la société « Les Vergers de Boucau ». Des produits « bio » fournis par Christophe Suils sont introduits de temps en temps dans les menus.

Encombrants
Prochain ramassage mercredi 16 janvier 2013. Inscriptions avant le 11 janvier au secrétariat de la mairie.

Des fouilles préventives
Dans le cadre de l'extension de la station d'épuration, un nouveau traitement des boues entrera en action. Il nécessitera la construction de lits de roseaux sur un terrain adjacent. Or, ce dernier est situé dans un périmètre surveillé par les services archéologiques de la région. On peut tout à fait imaginer y trouver des vestiges datant de l'époque gallo-romaine. Pour le vérifier, la commune a contacté l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) afin de réaliser un diagnostic avant travaux. Une convention sera signée prochainement avec cet organisme.

Dimanche 11 novembre 2012

Un repas, une cérémonie, une réunion publique.

La municipalité invite la population à trois rendez-vous importants.

Le repas communal, qui est toujours un moment amical et fraternel, se tiendra à partir de 12h à la salle de l'ancienne mairie.

La cérémonie du souvenir se déroulera au monument aux morts à partir de 16h30 en présence de la fanfare de Béguey/Cadillac. Un hommage sera rendu à trois Loupiacais, Martial Tarride, Jean Lafrède et Pierre Videau morts au combat ou des suites de leurs blessures.

La réunion de présentation de trois grands projets communaux sera organisée à la salle des fêtes, à partir de 17h. Les plans de la nouvelle école associée à un pôle d'activités « Enfance et famille », du nouveau cimetière et de la station d'épuration rénovée seront exposés. Le Conseil municipal répondra à toutes les questions.

Samedi 17 novembre

Balade des vendanges

3 heures de marche à travers le territoire communal pour découvrir ses paysages et son patrimoine.

Le départ sera donné place de l'église à 14h30 en direction du vieux château du Cros en passant par le chemin de Montallier récemment ouvert. Après avoir apprécié le magnifique panorama sur la vallée de la Garonne et les vestiges du château du XII[e] siècle, les promeneurs descendront au milieu des vignes pour remonter au château « Pageot » où la famille Guignard les accueillera pour une pause toujours bienveillante et chaleureuse. Petites grillades sur place pour ceux qui le souhaitent. Retour à l'église pour les autres.

Organisée par la municipalité et l'ACSOS. Renseignements : 06 08 88 60 69

Lundi 31 décembre 2012

Réveillon dansant

Animé par l'orchestre Music Soleil, il se déroulera à la salle des fêtes.

La commission Fêtes et cérémonies est heureuse d'annoncer le retour d'un réveillon dansant à Loupiac. Priorité sera donnée à la danse. Un vaste espace lui sera réservé devant la scène. Pour cette raison, le nombre de places est limité à 150 personnes. Le repas se présentera sous forme de buffet froid et chaud. Les plats ne seront pas servis à table. Le prix de la soirée est fixé à 44 euros. Il comprend un apéritif, le repas, un verre de vin, un verre de champagne et les cotillons. Réservations avant le 15 décembre au 05 56 62 99 62.

LE COIN DES ASSOS

Fleurs d'Automne - Vente de fripes
Dimanche 4 novembre, de 10 à 18h, à la salle des fêtes. Contact : Suzanne Claverie au 05.56.62.99.27.

Loupiots - Vide-greniers des enfants
Dimanche 18 novembre, de 10 à 18h, salle des fêtes. Contact : 06.24.62.31.14 ou 06.61.12.02.04.

Syndicat Viticole - Portes ouvertes
Samedi 25 et dimanche 26 novembre dans tous les châteaux participants. Contact: 05.56.62.99.88 ou www.vins-loupiac.com.

Big Well - Loto enfantin
Dimanche 1[er] décembre à la salle des fêtes dans le cadre du téléthon. Tous les mercredis et jeudis, zumba, baby gym...
Contact : Amélie Jacquet au 05.56.76.92.82 ou 06.10.54.40.65.

Tennis club - Saison 2012/2013
Contact : Patrick Labat au 05.56.62.99.59 ou 06.64.78.51.33.

Pétanque loupiacaise Saison 2012/2013
Contact : Alain Gimbres au 05.56.62.64.41.

ACSOS - Reprise des activités tricots le jeudi après-midi, piscine le mercredi soir, bibliothèque le mercredi de 17h à 18h30, l'aide aux devoirs le jeudi à 16h30. Contact : Marie-France Serf au 06.80.92.73.23.

Sin Embargo - Cours de sévillanes tous les mardis à la salle des fêtes.
Contact : Mme Katia Roche 06 79 66 87 00 ou Nathalie Callenge au 06.80.99.19.66 Asso.sinembargo@laposte.net.

Yoga - Chaque lundi à 19h à la salle des fêtes.
Contact : Kriss Araud au 05.56.23.42.65.

AMAP « Grains d'or » - Tous les lundis, de 19h à 20h, livraison de 21 paniers « bio » à la salle des associations. C'est le moment de s'inscrire pour l'année prochaine

Secours populaire français - Antenne de Loupiac - Permanence de l'antenne locale tous les mercredis de 14h30 à 15h30. Livraison des colis jusqu'à 18h. L'inquiétude grandit face à l'annonce par l'Union européenne de l'arrêt des aides alimentaires aux associations en 2014.
Contact : 05 57 98 73 41 loupiac@spf33.org.

Restos du coeur - Campagne 2012/2013
Inscriptions au mois de novembre, à l'antenne de Toulenne, les lundis 12 et 19, mardis 13 et 20, mercredis 14 et 21, jeudis 15 et 22 de 10h à 11h30 et de 14h à 16h30. Tout dossier incomplet ne sera pas pris en considération et tout dossier traité en dehors des périodes d'inscription ne sera pris en compte que 2 semaines après l'inscription.

C'est souvent lorsqu'on découvre sa feuille d'imposition locale que l'on s'intéresse et s'interroge sur les finances et le budget de sa commune. À quoi servent les taxes que l'on paie ? Qui décide quoi ? Pourquoi cela augmente-t-il ? Se poser ces questions est légitime. Par ce dossier, le Conseil municipal espère apporter un maximum de réponses et d'informations en sachant qu'il est toujours possible de s'adresser aux élus pour obtenir des explications. La réunion publique du 11 novembre pourra en être l'occasion.

Le budget voté, en général en avril, n'est que prévisionnel. Le montant exact des dotations de l'État (qui représentent 25% des recettes), des impôts locaux et contributions, des compensations n'est connu qu'à la clôture des comptes, le 31 décembre de chaque année. Même chose pour les dépenses. Le remplacement d'agents municipaux peut augmenter l'enveloppe des dépenses en personnel. Une tempête, la découverte de termites, une grosse panne de chauffage peuvent amener à gonfler l'enveloppe réservée à l'entretien des bâtiments. Aussi, seul le compte administratif (CA) validé par le percepteur donne une photographie précise des finances d'une collectivité. Il sert à préparer le budget suivant.

Les graphiques ont été réalisés à partir du CA 2011 qui montre un résultat positif de 78 207 euros, une participation de 42% des impôts locaux au budget des recettes et une charge en personnel de 53%.

Compte administratif 2011 du budget communal

RECETTES	65 9845
DÉPENSES	581 638
RÉSULTAT	78 207

Le compte administratif du budget 2011 présente un solde positif de 78 207 euros qui s'ajoute au report excédentaire de 2010 (205 995 euros). Le budget fonctionnement 2012 s'est donc bâti avec un report de 284 202 euros sur le fonctionnement.

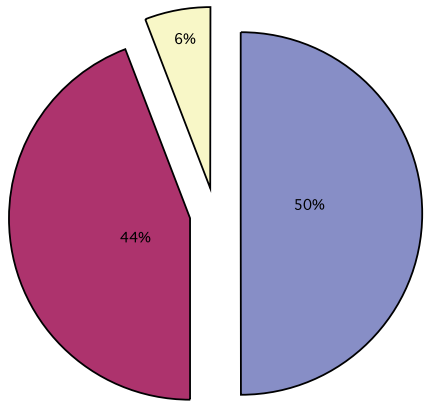

Répartition des 659 845 euros des recettes en 2011

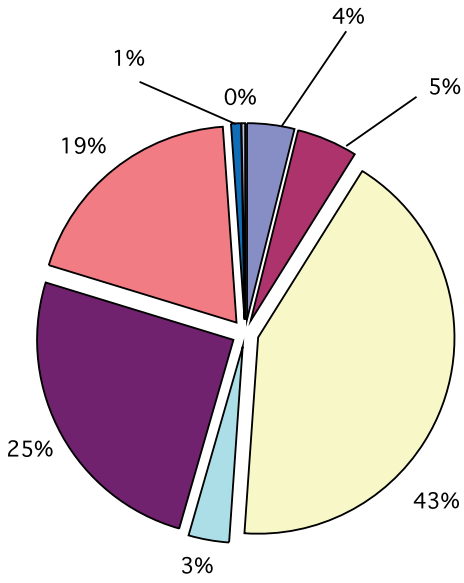

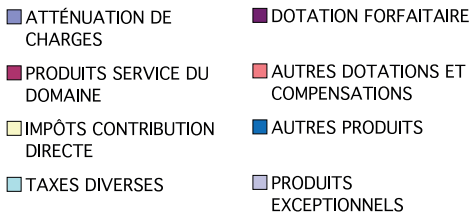

ATTÉNUATION DE CHARGES	25 408
PRODUITS SERVICE DU DOMAINE	32 465
IMPÔTS CONTRIBUTION DIRECTE	279 920
TAXES DIVERSES	22 313
DOTATION FORFAITAIRE	165 790
AUTRES DOTATIONS ET COMPENSATIONS	127 325
AUTRES PRODUITS	4 850
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 774

Détail des dépenses du budget de fonctionnement 2011

CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	138 681
CHARGES DE PERSONNEL	310 692
ATTÉNUATION PRODUITS	38 050
AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	86 465
CHARGES FINANCIÈRES	7 110
CHARGES EXCEPTIONNELLES	640

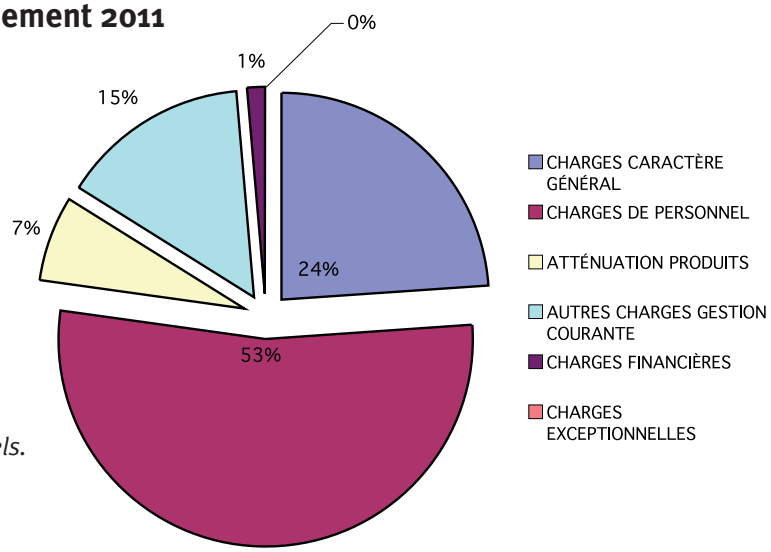

Charges à caractère général :
frais de gestion des bâtiments, matériels communaux et du secrétariat.
Charges de personnel :
salaires et charges sociales des agents titulaires et contractuels.
Atténuations produits : *reversement taxe professionnelle.*
Autres charges de gestion courante :
subventions, caisse des écoles, CCAS, SDIS, indemnités élus.
Charges financières : *intérêts des emprunts.*

Lire une taxe d'habitation

Toute personne qui dispose, au 1er janvier de l'année d'imposition, d'un logement meublé à usage d'habitation est imposée pour l'année entière. La taxe porte sur ce logement et ses dépendances. Cette taxe est perçue par la commune et la communauté de communes. Elle est complétée par la taxe foncière sur le bâti et le non bâti.
Elle est utilisée également pour percevoir la contribution à l'audiovisuel public (125 euros en 2012).
La taxe 2012 que nous présentons est celle d'un couple sans enfant.

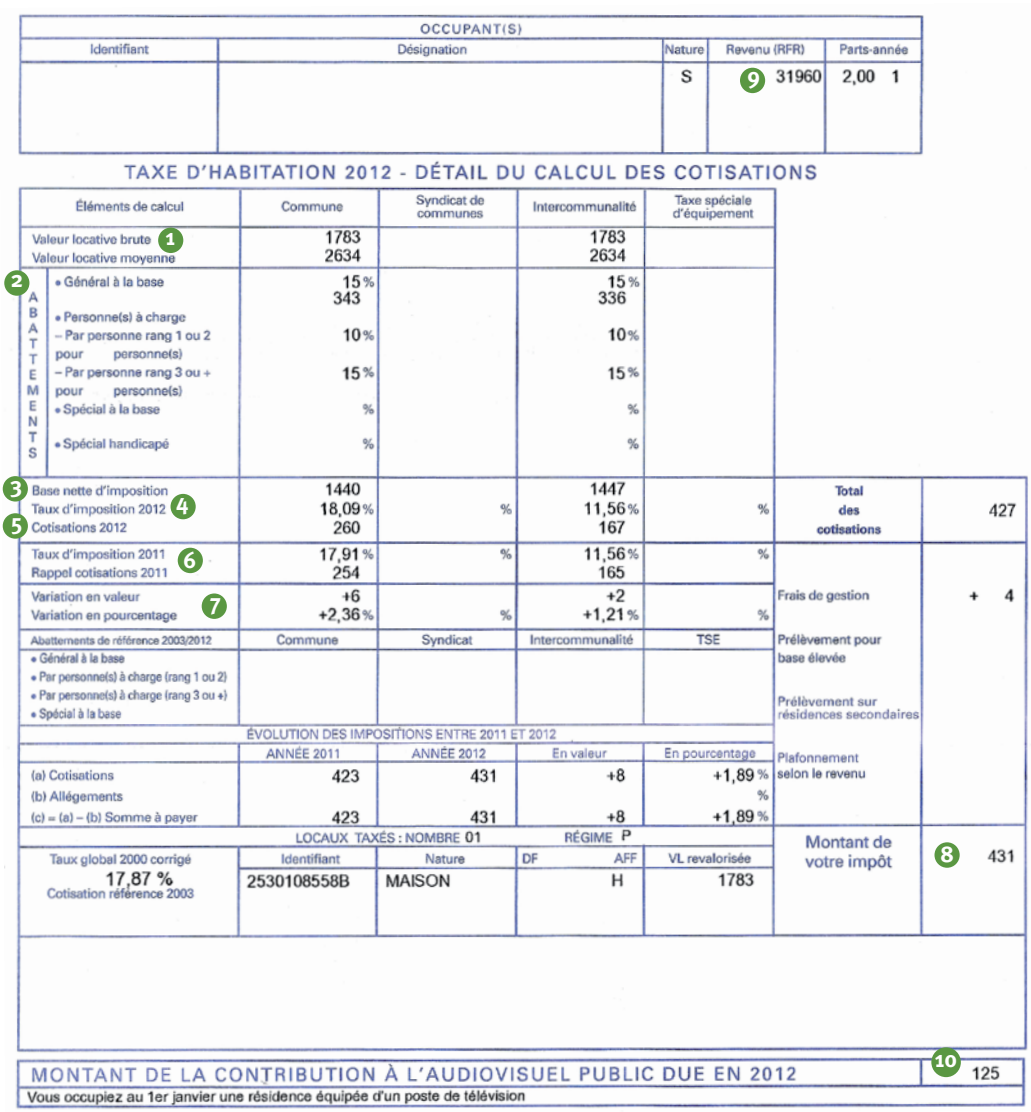

OCCUPANT(S)

Identifiant	Désignation	Nature	Revenu (RFR)	Parts-année
		S	9 31960	2,00 1

TAXE D'HABITATION 2012 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Éléments de calcul	Commune	Syndicat de communes	Intercommunalité	Taxe spéciale d'équipement
Valeur locative brute 1	1783		1783	
Valeur locative moyenne	2634		2634	
ABATTEMENTS 2 • Général à la base	15 % 343		15 % 336	
• Personne(s) à charge – Par personne rang 1 ou 2 pour personne(s)	10 %		10 %	
– Par personne rang 3 ou + pour personne(s)	15 %		15 %	
• Spécial à la base	%		%	
• Spécial handicapé	%		%	
3 Base nette d'imposition	1440		1447	
4 Taux d'imposition 2012	18,09 %	%	11,56 %	%
5 Cotisations 2012	260		167	
Taux d'imposition 2011 6	17,91 %	%	11,56 %	%
Rappel cotisations 2011	254		165	
Variation en valeur 7	+6		+2	
Variation en pourcentage	+2,36 %	%	+1,21 %	%

Abattements de référence 2003/2012	Commune	Syndicat	Intercommunalité	TSE
• Général à la base				
• Par personne(s) à charge (rang 1 ou 2)				
• Par personne(s) à charge (rang 3 ou +)				
• Spécial à la base				

ÉVOLUTION DES IMPOSITIONS ENTRE 2011 ET 2012

	ANNÉE 2011	ANNÉE 2012	En valeur	En pourcentage
(a) Cotisations	423	431	+8	+1,89 %
(b) Allégements				%
(c) = (a) – (b) Somme à payer	423	431	+8	+1,89 %

LOCAUX TAXÉS : NOMBRE 01 RÉGIME P

Taux global 2000 corrigé	Identifiant	Nature	DF	AFF	VL revalorisée
17,87 %	2530108558B	MAISON		H	1783
Cotisation référence 2003					

Total des cotisations	427
Frais de gestion	+ 4
Prélèvement pour base élevée	
Prélèvement sur résidences secondaires	
Plafonnement selon le revenu	
Montant de votre impôt	8 431

MONTANT DE LA CONTRIBUTION À L'AUDIOVISUEL PUBLIC DUE EN 2012 10 125
Vous occupiez au 1er janvier une résidence équipée d'un poste de télévision

1 Valeur locative brute.
Elle est calculée par les services fiscaux l'année de l'achèvement du logement par les propriétaires, puis actualisée chaque année par les députés. En 2011, cette hausse avait été de 2%. En 2012, elle est de 1,21%. La surface du logement et ses caractéristiques sont transformées en points multipliés par un tarif communal faisant référence aux loyers constatés en 1970.

2 Abattements.
Certains sont obligatoires (pour charge de famille), d'autres facultatifs (votés par la collectivité).

3 Base nette d'imposition.
C'est sur cette base que s'appliquera le taux d'imposition communal ou intercommunal.

4 Taux d'imposition.
Il est voté en conseil municipal ou conseil communautaire au moment du vote du budget. Il détermine les recettes fiscales espérées pour l'année. Le Conseil municipal a voté une hausse du taux de 1,1%. Le Conseil communautaire a décidé de ne pas l'augmenter, mais n'a pas suivi les élus de Loupiac et Cadillac qui proposaient une baisse.

5 Cotisations.
C'est le résultat de l'application du taux sur la base nette d'imposition. Ici la contribution est de 236 euros pour la commune et 153 pour la communauté de communes.

6 Rappel des données 2011.

7 Rappel des variations de 2012 sur 2011. Ici, le contribuable verse en 2012 6 euros de plus à la commune et 2 euros de plus à la CDC.

8 Montant de votre impôt
Ce montant est le total des sommes dues à la commune (236 euros) et à la CDC (153 euros), plus les frais de gestion (4 euros). Il faut y ajouter les 125 euros de la contribution audiovisuelle.

9 Exonérations
Les personnes de plus de 60 ans, les veufs ou veuves, certains infirmes ou handicapés sont exonérés s'ils remplissent deux conditions : ne pas payer l'ISF, posséder un revenu fiscal de référence(RFR) en dessous d'une limite indiquée au recto de la feuille d'imposition. Attention, l'exonération n'est pas pérenne. La vente d'un bien, le départ d'un enfant ou d'une personne à charge, un revenu qui augmente peuvent modifier le RFR et faire perdre l'exonération pour quelques euros au-dessus de la limite.

10 Contribution audiovisuelle votée par les députés.